

### Article 1

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION INFORMATIQUE dont le siège est 6, rue de l'Etang L-5326 Contern (ci-après dénommée l'Organisateur), organise à la Foire de Printemps une Tombola débutant le 05/05/2012 et se terminant le 13/05/2012 et dont **les tirages au sort auront lieu tous les jours aux heures indiquées dans le planning des tirages annexé au présent règlement (ci-après dénommée le Planning).**

Ces tirages seront effectués par les représentants de l'Organisateur Responsable de la Manifestation en présence du public présent.

### ARTICLE 2

Ce Jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure, à l'exception des partenaires présents sur le salon, employés de l'Organisateur et famille directe de ceux-ci (ascendants, descendants, conjoints) et les employés des autres exposants de la foire.

Pour participer, il est nécessaire de remplir un billet de tombola. Les billets de tombola, seront disponibles uniquement sur le stand de l'Organisateur.

Les participants ne peuvent obtenir qu'un seul billet de tombola par famille et par tirage. Tout billet en double exemplaire retiré de l'urne sera considéré comme nul.

### ARTICLE 3

Les tirages au sort de la tombola seront réalisés par les représentants de l'Organisateur responsable de la tombola **selon le Planning affiché.**

Il sera procédé au tirage au sort des billets de tombola dans l'Urne selon l'ordre de la liste des lots présente dans ce règlement.

### ARTICLE 4

A chaque tirage, la liste des lots à gagner est la suivante :

- 1er LOT : 1 Sony Smart Watch d'une valeur de 100 euros
- 2ème LOT : 1 IPOD Shuffle d'une valeur de 46,58 euros
- 3ème LOT : 1 Montre MaCommune d'une valeur de 9,70 euros
- 4ème LOT : 1 Stylo lumineux d'une valeur de 2 euros

### ARTICLE 5

La remise des lots énoncés à l'article 4 aura lieu immédiatement après le tirage au sort. En cas de défaillance ou absence lors du tirage du gagnant d'un des trois lots, le deuxième sur la liste se verra attribuer le premier prix et successivement. IL EST ESSENTIEL QUE LE PARTICIPANT GAGNANT SOIT PRESENT SUR LE STAND, A PROXIMITE DE L'URNE DE TIRAGE, AFIN QUE CELUI-CI PUISSE RECLAMER SON LOT. A chaque tirage, le gagnant sera appelé 3 fois par les Représentant de l'Organisateur. EN CAS D'ABSENCE DU GAGNANT, CELUI-CI SERA CONSIDERE COMME DEFAILLANT.

Les gagnants seront uniquement avertis oralement sur le lieu du tirage au sort.

#### **ARTICLE 6**

Le règlement complet du jeu sera affiché dès le début de l'opération sur le stand de l'Organisateur.

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi luxembourgeoise et est de la compétence exclusive des juridictions luxembourgeoises.

#### **ARTICLE 7**

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, de proroger ou d'annuler purement et simplement la tombola en raison de tout évènement sans que sa responsabilité soit engagée.

#### **ARTICLE 8**

Conformément à la loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous disposez du droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données renseignées sur les tickets de Tombola. Pour exercer ce droit, vous pouvez vous adresser à l'Organisateur. L'Organisateur s'engage à ne pas utiliser les données personnelles des Participants à d'autres fins que celles de l'information sur les résultats de la Tombola. Les Tickets de tombola, incluant les données personnelles, seront détruits après chaque tirage.

#### **ARTICLE 9**

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à leurs contre-valeur en argent, ni à échange à la demande des gagnants. La participation au Jeu est entièrement libre et gratuite, et nécessite la présence sur la Foire.

L'Organisateur de la Manifestation

Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique

## Annexe 1 – Date et heures des tirages

Jour	14h00	17h00
<b>Samedi 05/05/2012</b>	1 <sup>er</sup> LOT Sony Swatch 2 <sup>ème</sup> prix : IPOD Shuffle 3 <sup>ème</sup> prix : Montre 4 <sup>ème</sup> prix : Stylo lumineux	1 <sup>er</sup> LOT Sony Swatch 2 <sup>ème</sup> prix : IPOD Shuffle 3 <sup>ème</sup> prix : Montre 4 <sup>ème</sup> prix : Stylo lumineux
<b>Dimanche 06/05/2012</b>	1 <sup>er</sup> LOT Sony Swatch 2 <sup>ème</sup> prix : IPOD Shuffle 3 <sup>ème</sup> prix : Montre 4 <sup>ème</sup> prix : Stylo lumineux	1 <sup>er</sup> LOT Sony Swatch 2 <sup>ème</sup> prix : IPOD Shuffle 3 <sup>ème</sup> prix : Montre 4 <sup>ème</sup> prix : Stylo lumineux
<b>Lundi 07/05/2012</b>		1 <sup>er</sup> LOT Sony Swatch 2 <sup>ème</sup> prix : IPOD Shuffle 3 <sup>ème</sup> prix : Montre 4 <sup>ème</sup> prix : Stylo lumineux
<b>Mardi 08/05/2012</b>		1 <sup>er</sup> LOT Sony Swatch 2 <sup>ème</sup> prix : IPOD Shuffle 3 <sup>ème</sup> prix : Montre 4 <sup>ème</sup> prix : Stylo lumineux
<b>Mercredi 09/05/2012</b>		1 <sup>er</sup> LOT Sony Swatch 2 <sup>ème</sup> prix : IPOD Shuffle 3 <sup>ème</sup> prix : Montre 4 <sup>ème</sup> prix : Stylo lumineux
<b>Jeudi 10/05/2012</b>		1 <sup>er</sup> LOT Sony Swatch 2 <sup>ème</sup> prix : IPOD Shuffle 3 <sup>ème</sup> prix : Montre 4 <sup>ème</sup> prix : Stylo lumineux
<b>Vendredi 11/05/2012</b>		1 <sup>er</sup> LOT Sony Swatch 2 <sup>ème</sup> prix : IPOD Shuffle 3 <sup>ème</sup> prix : Montre 4 <sup>ème</sup> prix : Stylo lumineux
<b>Samedi 12/05/2012</b>	1 <sup>er</sup> LOT Sony Swatch 2 <sup>ème</sup> prix : IPOD Shuffle 3 <sup>ème</sup> prix : Montre 4 <sup>ème</sup> prix : Stylo lumineux	1 <sup>er</sup> LOT Sony Swatch 2 <sup>ème</sup> prix : IPOD Shuffle 3 <sup>ème</sup> prix : Montre 4 <sup>ème</sup> prix : Stylo lumineux
<b>Dimanche 13/05/2012</b>	1 <sup>er</sup> LOT Sony Swatch 2 <sup>ème</sup> prix : IPOD Shuffle 3 <sup>ème</sup> prix : Montre 4 <sup>ème</sup> prix : Stylo lumineux	1 <sup>er</sup> LOT Sony Swatch 2 <sup>ème</sup> prix : IPOD Shuffle 3 <sup>ème</sup> prix : Montre 4 <sup>ème</sup> prix : Stylo lumineux

TOMBOLA

macommune.lu

**NOM:**

**PRENOM:**

**ADRESSE:**

La participation est soumise à l'acceptation initiale du règlement du jeu affiché à proximité de l'urne sur le site macommune.lu.